


ORDRE DU JOUR

L'ensemble du dossier – rapports et annexes  - est consultable durant les cinq jours précédant la séance et le jour de la séance au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême, 25 boulevard Besson Bey à Angoulême aux heures d'ouverture.

<u>Rapporteur</u> : Doyen ou doyenne de l'assemblée	
1.	Election de la Présidente ou du Président
<u>Rapporteur</u> : Présidente ou Président	
2.	Autorisation du vote électronique
3.	Composition du bureau communautaire : détermination du nombre de vice-présidents et vice-présidentes et du nombre d'autres membres du bureau
4.	Election des vice-présidents, des vice-présidentes et des autres membres du bureau communautaire
5.	Lecture de la Charte de l'Elu local
6.	Fixation des conditions de dépôt des listes en vue de l'élection de la commission de la commande publique
7.	Fixation des modalités de désignation des délégués de GrandAngoulême dans les comités syndicaux des syndicats des mixtes « ouverts »

**QUESTIONS DIVERSES**